

Sommaire

Actualités du Réseau	p1
Retour sur la journée d'échange abreuvement	
Le cerisier tardif	p1
L'expérience d'un adhérent	p2
Gestion des zones humides en forêt privée	
A la découverte des richesses naturelles	p2
Les tourbières	
Un peu de technique	p3
Préservation des cours d'eau et gestion des zones humides par pâturage	
Agenda	p4
Petites annonces	p4
Nous contacter	p4

N°11
Juillet 2013

Conservatoire
d'espaces naturels
Limousin

Réseau Zones Humides en Limousin Bulletin d'information

Réunion d'information
19/09/2013 à Saint-Merd-
les-Oussines p4

Actualités

Retour sur la journée d'échange «abreuvement»



Le 5 avril dernier, Jacques Virolle – exploitant agricole à Péret-Bel-Air (19) et membre du RZH – nous a accueillis sur son exploitation pour une journée d'échange autour de l'abreuvement du bétail. Comme vous le savez, le Conservatoire a acheté du matériel (pompe à museau et abreuvoir gravitaire) qu'il met à disposition des éleveurs souhaitant réaliser des tests chez eux. Cette journée fut l'occasion d'informer les techniciens de l'environnement sur la disponibilité de ce matériel, de présenter du matériel d'abreuvement encore assez peu utilisé par les éleveurs, d'aider Jacques Virolle dans le choix des systèmes d'abreuvement de son exploitation, et enfin, d'échanger sur ces différents systèmes.

Ainsi, 4 adhérents du réseau, 5 techniciens de rivières et les animateurs du RZH se sont retrouvés pour installer un abreuvoir gravitaire à niveau constant le matin, puis pour tester 2 pompes à museau de marque différente l'après midi.

Le compte-rendu détaillé de cette journée est disponible sur notre site internet (page «Réseau Zones Humides»), ou bien nous pouvons vous le transmettre sur demande.

Le Cerisier tardif : le réseau lutte contre les espèces invasives

Le Cerisier tardif (*Prunus serotina*) est une essence envahissante, découverte chez un adhérent du réseau lors du diagnostic de ses parcelles. Cette espèce étant peu répandue actuellement en Limousin, les retours sur les moyens de lutte locale de l'espèce sont rares. Le mode opératoire est lié à l'âge de l'individu : l'arrachage puis le brûlage s'effectuent sur les semis (<1,50m) ; le cerclage s'effectue sur les arbustes (< 8m) afin de limiter la circulation de sève pour épuiser doucement l'arbuste et ainsi éviter qu'il ne drageonne. Lors d'un chantier participatif le 30 avril dernier, près de 374 pieds ont été arrachés et 8 individus ont été cerclés. Cette période a permis de bien identifier l'espèce par ses feuilles, et d'intervenir avant la floraison. Un suivi de la parcelle sera effectué par les propriétaires afin d'observer les évolutions et le développement de l'espèce : on parle ainsi de veille écologique.



L'expérience d'un adhérent

Gestion des zones humides en forêt privée

M. Jean-Philippe Préaud, propriétaire de parcelles forestières sur la commune de Saint-Anne-Saint-Priest (87), a adhéré au Réseau Zones Humides en septembre 2011.

« Mon adhésion a été motivée par la possibilité d'assistance technique pour l'expertise et le diagnostic des zones humides, accompagnée de conseils de gestion.

La difficulté est que cette gestion spécifique des zones humides a un coût élevé en raison de la nécessité d'employer des méthodes de travail «douces», dans des endroits parfois peu accessibles, et du fait qu'elle ne rapporte généralement pas d'argent frais (sauf cas particulier de la populi-culture). Au mieux, il faut viser des opérations « blanches » sur le plan financier, lorsque les bois exploités peuvent se vendre dans de bonnes conditions. Elle représente néanmoins un investissement valable à long terme pour le propriétaire forestier, du



Etude du sol d'une zone humide forestière

fait de son impact positif (si elle est bien conçue et mise en œuvre) sur la santé globale de sa forêt. Mais il faut encore pour cela savoir ce qu'il faut faire (et ne pas faire), et connaître les entreprises capables (et désireuses) de réaliser les travaux nécessaires selon les méthodes adéquates.

Aussi, la petite étude écologique réalisée par le CEN Limousin permet au propriétaire de mieux connaître ses zones humides et d'envisager un itinéraire technique sylvicole adapté.

A travers l'appartenance au Réseau Zones Humides, il est également possible de procéder à des regroupements de chantiers entre voisins (pour mieux motiver les entrepreneurs en leur proposant des chantiers de taille suffisante) ou même d'obtenir des subventions (lorsque les fonds publics disponibles le permettent) pour la réalisation de chantiers forestiers non rentables financièrement parlant, mais nécessaires pour entretenir ou restaurer ces zones humides.

Ces engagements sont donc pour le propriétaire forestier un bon moyen, à peu de frais, de s'impliquer progressivement dans une forme de gestion forestière à la fois complémentaire et très différente de la sylviculture de production dite "standard".

Découverte des richesses naturelles

Les tourbières

La présence de tourbe caractérise une tourbière et la distingue des autres types de zones humides. En effet, dans une tourbière, l'eau est stagnante ou très peu mobile. Elle gorge en permanence le sol qui se trouve alors privé d'oxygène. Dans ce milieu en quelque sorte asphyxié, les microorganismes habituellement responsables du recyclage de la matière organique (champignons et bactéries) ne peuvent intervenir autrement que très lentement et difficilement. Et tout ce que la nature produit de vivant et qui finit par mourir s'accumule au lieu d'être recyclé comme dans les autres milieux naturels. Ainsi se forme la tourbe. Alors que, dans une forêt, la litière de feuilles mortes est rapidement transformée en une couche d'humus de quelques centimètres qui vient enrichir le sol, dans une tourbière, les débris végétaux s'entassent et se compactent sans se décomposer sur une épaisseur qui varie de 40 cm jusqu'à plus de dix mètres ! Quand la tourbe est présente, mais ne dépasse pas 40 cm, on parle alors de milieux semi-tourbeux, comme le sont par exemple les prairies tourbeuses.

Dans notre pays, selon les régions, les tourbières peuvent être différemment baptisées : en Corse, ce sont des pozzines, dans les Ardennes des fagnes, dans le Jura des seignes, en Ardèche des sagnes et en Limousin des ribières. Dans tous les cas, il s'agit d'un nom générique qui recouvre à la fois divers modes de formation et différents stades d'évolution de ces milieux. Car en effet, il n'existe pas une, mais des tourbières.

On distingue deux grands types de tourbière en fonction de leur alimentation en eau. Puis en fonction de la nature du substrat on distingue encore deux groupes : les tourbières acides et les tourbières alcalines. Il existe bien évidemment nombre de types intermédiaires, la nature ne s'arrêtant pas aux classifications humaines.

Un peu de technique

Préservation des cours d'eau et gestion des zones humides par pâturage : exemple de proposition d'actions sur une tête de bassin versant

Dans les zones d'élevage, l'abreuvement du bétail, l'entretien des prairies humides et le maintien de cours d'eau en bon état ne sont pas toujours faciles à concilier, même avec de la bonne volonté. C'est pourquoi l'on observe régulièrement des problèmes de piétinement des bovins provoquant une dégradation des milieux humides et des encoches d'érosion des berges, favorisant l'ensablement du lit des ruisseaux et des départs de matières organiques.






Les solutions à trouver sont fortement dépendantes de la configuration du site (position géographique des ruisseaux et des zones humides, taille des parcs de pâturage et des lots de bêtes...) et de l'organisation de l'exploitation agricole.

Voici un exemple de projet qui peut vous donner des idées.

Le parc de pâturage pris en exemple ici comprend plus de 3 ha de zones humides pour une surface totale de 4 hectares.

Afin de maintenir l'entretien de la zone humide par pâturage et permettre une mise en défens des berges, il est proposé d'installer :

- une clôture électrique le long des cours d'eau,
- une passerelle en bois pour le franchissement du cours d'eau par le bétail,
- un abreuvoir gravitaire à niveau constant à partir d'une prise d'eau sur la rivière.

-  Abreuvoir gravitaire à niveau constant
-  Passerelle en bois
-  clôture bovin électrique
-  tuyau abreuvoir
-  cours d'eau

Combien coûte le matériel nécessaire ?

Une passerelle de 4 mètres de long pour les vaches : entre 500 et 600 euros

Clôture électrique bovin : de 2 à 3 euros par mètre linéaire

Abreuvoir gravitaire complet (bac, tuyau, flotteur, filtre, raccords...) : entre 700 et 1000 euros

Attention, les coûts précisés ici correspondent aux prix des matériaux. Le plus souvent, l'exploitant agricole se charge lui-même de réaliser les aménagements.

N'hésitez pas à contacter votre animateur (trice) du Réseau pour toute question. Des dispositifs d'aides existent.



Des planches épaisses (3-4 cm) sur 4 madriers de 15X15 cm sont nécessaires à l'installation d'une passerelle. La longueur varie le plus souvent de 4 à 6 mètres.



La prise d'eau pour l'alimentation du bac peut nécessiter l'installation d'un filtre. Avec quelques aménagements, un tambour de machine à laver peut servir. Vous pouvez aussi contacter votre animateur du Réseau Zones Humides ; des filtres peuvent être réalisés sur commande.



50 25 0 50 Mètres



Le flotteur bloque l'arrivée d'eau une fois le bac plein. Le prélèvement d'eau au ruisseau est ainsi limité au maximum.

Sources : IGN BD Ortho, BD Parcellaire
Réalisation : CEN Limousin 2013

Petites annonces

Besoin d'un coup de main ? Ce petit encart est fait pour vous. Profitez de ce bulletin pour vous exprimer et communiquer avec les autres membres du réseau

Bois de chauffage

Dans le cadre de la valorisation expérimentale de l'aulnaie d'un adhérent, une coupe d'éclaircie aura lieu durant l'automne 2013, les bois (surtout des aulnes ou vergnes) sont valorisables en bois de chauffage. Si vous êtes à la recherche de bois énergie ou pour plus de renseignements, contacter les animateurs(trices) du RZH. Nous vous mettrons en relation avec l'adhérent.

Retours sur les 1ères Rencontres du RZH en Limousin

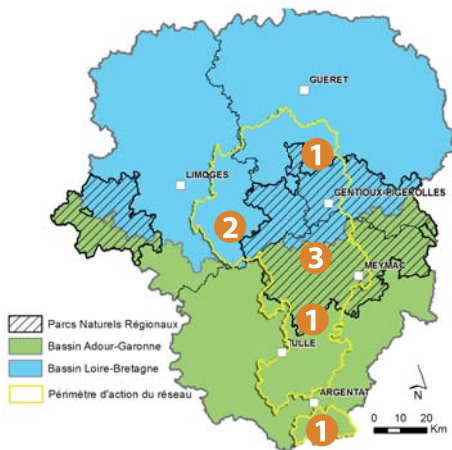
Le compte-rendu est arrivé ! Il est téléchargeable sur notre site internet

<http://www.conservatoirelimousin.com>

Si vous souhaitez bénéficier d'un exemplaire papier, ou si vous voulez réagir sur le contenu, contactez nous.

Bonne lecture !

Des animateurs à votre service !



- 1** Ingrid Champion - 05 55 03 98 25
ichampion@conservatoirelimousin.com
- 2** Nicolas Lhéritier
au Syndicat mixte Monts et Barrages
Le Château 87460 Bujaleuf - 05 55 69 57 60
nlheritier@conservatoirelimousin.com
- 3** Lucie Blondel, Fabienne Nauwynck - 05 55 03 98 25
Maïwenn Lefrançois - 05 55 46 09 83
lblondel@conservatoirelimousin.com
fnauwynck@conservatoirelimousin.com
mlefrancois@conservatoirelimousin.com

Thématique forestière : Véronique Daviaud - 05 55 03 09 03
vdaviaud@conservatoirelimousin.com

Coordination : Erwan Hennequin - 05 55 03 98 23
ehennequin@conservatoirelimousin.com

Avec la participation financière de :



6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07 - Fax : 05 55 03 29 30
info@conservatoirelimousin.com
www.conservatoirelimousin.com

Animations

19/09/2013 : Réunion d'information !

10h Salle des fêtes de Saint-Merd-les-Oussines (19)

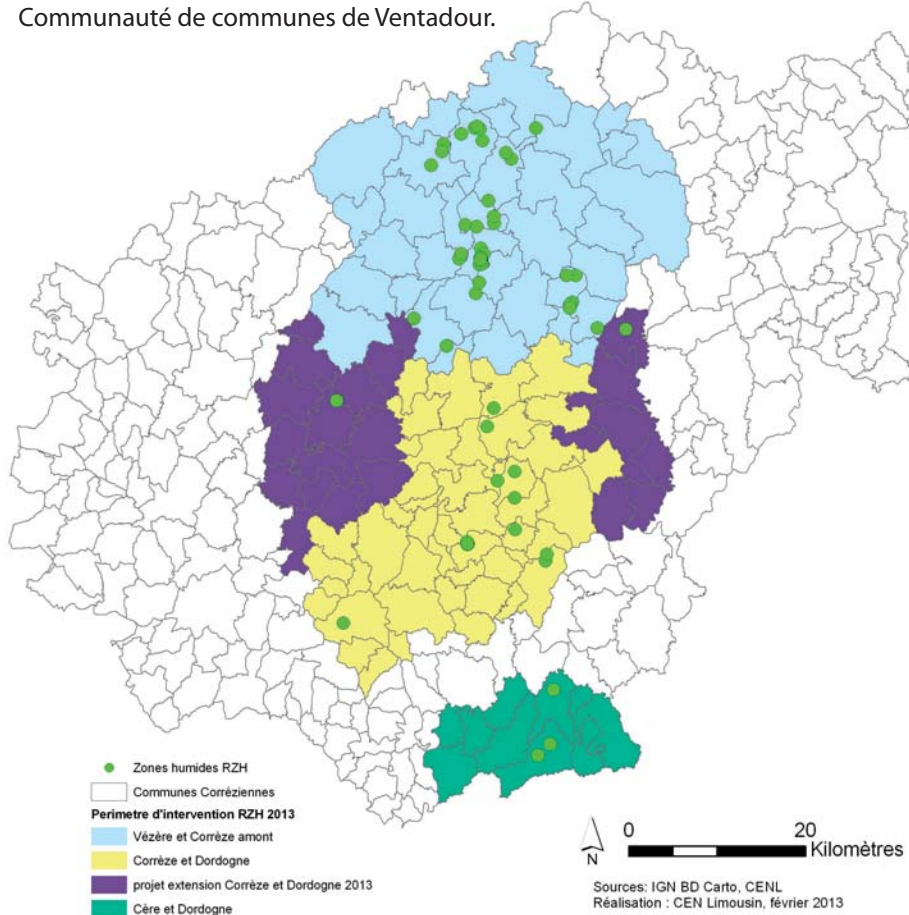
Le bassin amont de la Vézère est un territoire où le Conservatoire intervient depuis plus de 20 ans pour la préservation des milieux naturels remarquables du site Natura 2000. L'objectif de cette réunion est de développer la complémentarité entre les outils liés à Natura 2000 et les possibilités qu'offre le Réseau Zones Humides. Nous comptons sur votre présence pour témoigner en tant qu'adhérent du RZH !

Vous êtes ensuite convié à un barbecue le midi pour fêter l'action du Conservatoire sur la haute Vézère, rendue possible grâce à divers partenariats locaux (agriculteurs, propriétaires, élus...) depuis une vingtaine d'années. Et si le cœur vous en dit après déjeuner, nous irons visiter un site historique du CEN à proximité.

Contact : Maïwenn Lefrançois - 05 55 46 09 83 - Antenne du CEN à St-Merd : 1er étage de la Mairie

Réseau Zones Humides en Corrèze : le territoire d'action s'agrandit

Comme le montre la carte, la cellule d'assistance technique à la gestion de zones humides (Réseau Zones Humides en Corrèze) voit son périmètre d'intervention se développer. Le nouveau périmètre couvre 114 communes corréziennes contre 91 pour le précédent programme. Ainsi, le périmètre 2013 du Réseau Zones Humides englobe l'ensemble des communes de l'Agglomération de Tulle et de la Communauté de communes de Ventadour.



Rédaction : I. Champion, V. Daviaud, E. Hennequin, M. Lefrançois, N. Lhéritier
Conception : CEN Limousin - Photos : CEN Limousin
Bulletin destiné aux adhérents du Réseau Zones Humides.
Imprimé en 300 exemplaires sur du papier recyclé.